



Pour joindre nos services,

par Téléphone :

Aide à domicile 05 61 85 71 60

Service de Soins Infirmiers à domicile 05 61 11 68 00

Email : contactasso@leviolet.fr

Association d'aide à domicile Le Violet

2 rue des Fossés - 31480 Cadours

TARIFS HORAIRES DES PRESTATIONS D'AIDE A DOMICILE ANNÉE 2025

« Conformément à l'article R 314-130 du CASF, les services d'aide à domicile autorisés intervenant auprès des personnes âgées, personnes en situation de handicap et des familles font l'objet de tarifs horaires fixés par le Président du Conseil Général de leur département. L'évolution de la tarification arrêtée annuellement par le Conseil départemental est opposable aux usagers du service »

SERVICE PRESTATAIRE UNIQUEMENT

Prestations proposées : Aide aux personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Entretien du domicile, repassage, accompagnement aux sorties, lutte contre l'isolement social, soutien aux aidants (liste non exhaustive).

ORGANISMES	TARIF HORAIRE	A COMPTER DU
A.P.A. et P.C.H. CONSEIL DÉPARTEMENTAL	24.88 €	01/05/2025
Aide sociale CONSEIL DÉPARTEMENTAL	24.88 €	01/05/2025
CAISSES RETRAITES CARSAT - MSA	29.75 €	01/09/2024
C.P.A.M - (bénéficiaire en activité de moins de 60 ans)	29.75 €	01/09/2024

SERVICE EMPLOIS FAMILIAUX : participation totale de l'utilisateur : **29.75 € / heure**

Tarif horaire pour les dimanches et jours fériés : **43.13 € / heure** soit une majoration de **45% du tarif horaire**.

TARIFS POUR LES SOCIÉTÉS D'ASSISTANCE : **29.75 € / heure**

TARIF HORAIRE POUR LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS (A.P.A.) : **36.07 € / heure**
soit une majoration de **45% du tarif horaire**.

(Les déplacements entre chaque usager payé conventionnellement 0.38 € / km aux intervenants, sont compris dans le tarif, il n'y a pas de facturation supplémentaire)

L'association remet gratuitement un devis personnalisé à l'utilisateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur à 100 € ou à l'utilisateur qui lui en fait la demande.

Les sommes engagées dans l'année pourront donner droit à un avantage fiscal dans la limite des règles fiscales de 2025.